

# Conseil général

## Séance n° 4

du jeudi 14.12.2017, de 19:30 à 21:15  
salle de gymnastique

---

**Président** Pierre-Yves Franzetti

**Secrétaire** Marjorie Berthouzoz

**Présents**

**PDC**  
Ballestraz Blanc Mariève, Beney André, Benthosavioz Marilyse, Dussex Mathieu, Franzetti Pierre-Yves, Gasser Pascal, Genoud Pierre, Maytain Jérôme, Morard Didier, Muller Lionel, Savioz Bertrand

**PLR**  
Follonier Mélanie, Gentinetta Mario, Roachat Armande, Vouardoux Cyril

**PS-Les Verts**  
Aymon Christophe, Aymon Damien, Berthouzoz Marjorie, Constantin Patricia, Cotter Patricia, Morard Joël, Nanchen Stéphane, Torrent Stéphane

**UDC**  
Roh Kevin

**Excusés** Luisier Anne-Claude, Gaudin Fanny, Beney Jeanne, Kudinov Roman, Jollien Nicole, Beney Christophe

**Conseil communal** Aymon Marco, Dussex Grégoire, Moos Marylène, Morard Bernard, Plaschy Manuela

**Secrétaire communal** Follonier Thierry

|                         |
|-------------------------|
| <b>DEBUT DES DEBATS</b> |
|-------------------------|

|          |          |                               |
|----------|----------|-------------------------------|
| <b>1</b> | <b>1</b> | <b>Contrôle des présences</b> |
|----------|----------|-------------------------------|

**M Pierre-Yves Franzetti** salue l'assemblée et excuse les conseillers communaux Nicole Jollien et Christophe Beney pour leur absence, ainsi que les conseillers généraux Anne-Claude Luisier, Fanny Gaudin, Jeanne Beney ainsi que Roman Kudinov. Le nombre de conseillers généraux atteignant 26, la séance peut débuter.

|          |          |                                       |
|----------|----------|---------------------------------------|
| <b>2</b> | <b>2</b> | <b>Approbation de l'ordre du jour</b> |
|----------|----------|---------------------------------------|

**M Pierre-Yves Franzetti** donne connaissance de l'ordre du jour suivant :

1. Contrôle des présences

2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 19 octobre 2017
4. Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
5. Approbation du budget 2018
6. Plan financier 2018–2021
7. Révision du règlement du Conseil général
8. Point de situation du Conseil communal sur Télé Anzère SA et Anzère Spa & Wellness SA
9. Proposition du bureau concernant le Conseil général sans papiers (postulat PLR)
10. Divers

Divers : Patricia Cotter, Damien Aymon, Mélanie Follonier, Marylise Benthon-Savioz, Mathieu Dussex

|          |          |  |
|----------|----------|--|
| <b>3</b> | <b>3</b> | <b>Approbation du PV de la séance du 19 septembre 2017</b> |
|----------|----------|--|

**M. Pierre-Yves Franzetti** annonce que le procès-verbal a été envoyé à tous les conseillers généraux dans le délai légal. Le PV de la séance du 19 septembre 2017 n'ayant soulevé aucune question ou remarque, est accepté à l'unanimité. Il remercie la secrétaire pour son travail.

|          |          |   |
|----------|----------|---|
| <b>4</b> | <b>4</b> | <b>Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation</b> |
|----------|----------|---|

**M. Pierre-Yves Franzetti** passe la parole au président la Commission de gestion (CoGest), M. Joël Morard ainsi qu'au rapporteur M. Cyril Vouardoux pour la lecture du rapport.

**M. Joël Morard** salue l'assemblée et passe la parole au rapporteur pour la lecture du rapport.

**M. Cyril Vouardoux** donne lecture du préavis de la CoGest concernant l'augmentation des impôts. Cette dernière juge l'augmentation des impôts de 4% inadéquate au vu des diverses taxes entrant en vigueur en 2018, à savoir : la taxe poubelle, le tarif de la crèche, la taxe forfaitaire. La CoGest propose au Conseil général de refuser cette augmentation pour 2018 et suggère au Conseil communal de reporter cet objet au budget 2019. Enfin, la CoGest souhaite la mise en œuvre de nouveaux moyens afin de rationaliser les dépenses et de trouver de nouvelles recettes possibles.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande si le Conseil communal souhaite s'exprimer sur cet objet.

En réponse au rapport de la CoGest, **M. Bernard Morard** indique que le Conseil communal avait déjà pour objectif d'entreprendre des démarches afin de faire des économies, par le biais de la création d'une commission de travail. Cette dernière a été créée le 23 novembre 2017.

En réponse à l'argument de la CoGest concernant les taxes supplémentaires entrant en vigueur en 2018, il argumente sur le faible apport de ces dernières au budget communal. Il ajoute que l'ensemble de ces taxes ne touchent pas toute la population d'Ayent. Il ajoute que la Commune soutient les familles par le biais de subventions communales. Enfin, il explique que cette augmentation d'impôts s'inscrit dans une politique d'investissements peu ambitieux comme le prouve le plan financier 2018-2021. En conclusion, **M. Bernard Morard** indique que le refus de la hausse des impôts rompt l'équilibre du budget.

**M. Pierre-Yves Franzetti** s'excuse d'avoir brûlé l'étape de l'entrée en matière et demande si les groupes acceptent l'entrée en matière.

**Mme Patricia Cotter** annonce que le groupe PS-Les Verts accepte l'entrée en matière. Il n'est pas fermé à une augmentation d'impôts, mais pas pour 2018. Elle souligne le fait que bien des salariés

n'ont pas eu d'augmentation de salaire cette année et qu'en acceptant la proposition de la CoGest l'augmentation de la dette par habitant reste faible.

**Mme Mélanie Follonier** indique que le groupe PLR remercie la CoGest et estime qu'une augmentation d'impôts n'est pas une nécessité pour 2018, tout en ayant à l'esprit que cela sera nécessaire dans les années à venir.

**M. Mathieu Dussex** annonce que le groupe PDC est surpris par l'amendement de la CoGest et propose de soutenir le taux d'augmentation proposé par le Conseil communal. Le groupe PDC accepte l'entrée en matière.

**M. Kevin Roh** annonce que l'UDC accepte l'entrée en matière.

**M. Pierre-Yves Franzetti** propose de voter à main levée sur la proposition du Conseil communal contre la proposition de la CoGest concernant le taux d'indexation et le coefficient d'impôt.

La proposition de la CoGest est acceptée par 19 voix, contre 6 voix pour celle du Conseil communal et 0 abstentions. L'augmentation du coefficient d'indexation est donc rejetée.

|   |   |                    |
|---|---|--------------------|
| 5 | 5 | <b>Budget 2018</b> |
|---|---|--------------------|

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande si les groupes acceptent l'entrée en matière sur le budget 2018. Tous les groupes acceptent l'entrée en matière.

**M. Cyril Vouardoux** donne lecture du rapport de la CoGest concernant le budget 2018. Dans son rapport, la CoGest a rapporté les points suivants :

- Le budget 2018 prévoit un excédent de charges de CHF 552'800.-, provenant principalement de l'augmentation des charges liées au social et à la sécurité publique. De plus, une baisse des recettes est constatée par rapport aux aménagements de production électrique.
- La marge d'autofinancement, s'élevant à CHF 2'556'700.-, ne permet pas, pour la 3<sup>ième</sup> année consécutive, de couvrir la totalité des investissements.
- Les investissements futurs se montent à hauteur de CHF 3'600'000.- et s'inscrivent dans la continuité des travaux entrepris ces dernières années.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande si le Conseil communal a quelque chose à ajouter.

**M. Marco Aymon** annonce qu'il n'a rien à ajouter, comme il n'y a pas eu d'amendement pour la diminution des charges.

Comme l'augmentation des impôts a été refusée, **M. Bernard Morard** souhaite que la CoGest parle d'un déficit de CHF 900'000.- dans son rapport.

**M. Cyril Vouardoux** donne lecture des questions posées par la CoGest au Conseil communal ainsi que de la conclusion du rapport.

Dans le compte 9-Finances et impôts, et en lien avec le refus de l'augmentation des impôts, **M. Cyril Vouardoux** donne lecture de l'amendement.

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande si les groupes ont des questions sur les différents comptes.

**Mme Mélanie Follonier** a une question vis-à-vis de la rubrique 750.501.00, protection et réfection des torrents. Elle demande quels torrents sont concernés et si des subventions sont accordées par l'Etat du Vs ?

En réponse, **Mme Marylène Moos** explique que cela concerne le torrent de Planquiri. Chaque année, la Commune refait un petit bout, mais les subventions de l'Etat viennent plus tard, lorsque le torrent est terminé.

**M. Bernard Morard** demande à ce que les investissements 2018 soient reportés au beamer pour que le public puisse en prendre connaissance.

**M. Pierre-Yves Franzetti** propose de passer au vote à main levée, d'abord sur l'amendement de la CoGest, puis le budget en bloc.

L'amendement sur le compte 900.40 est accepté par 19 voix, 6 voix contre et 0 abstentions.  
Le budget 2018 est accepté par 21 voix pour, 0 refus et 4 abstentions.

|   |   |                                 |
|---|---|---------------------------------|
| 6 | 6 | <b>Plan financier 2018-2021</b> |
|---|---|---------------------------------|

**M. Cyril Vouardoux** donne lecture de ce point figurant dans le rapport.

**M. Bernard Morard** souhaite commenter le plan financier approuvé le 9 novembre par le Conseil communal. Ce dernier est basé sur les comptes bouclés en 2016, le budget 2017-18, et divers instruments financiers. Il rappelle que c'est un instrument dynamique qui doit être mis à jour une fois par année, afin de s'adapter aux besoins de la collectivité.

Le programme d'investissements nets atteindra plus de 22 mio, avec une insuffisance de charges de 10 mio en 2021. La dette par habitant atteindra les CHF 3'500, alors que le Conseil communal avait pour objectif de ne pas dépasser les CHF 3000.- durant cette législature.

Parmi les gros projets prévus, il y a notamment l'agrandissement de l'école de Botyre, les éclairages du stade de foot, la réfection des conduites d'eaux potables, le dossier de la Step et l'entretien des routes.

**M. Pierre-Yves Franzetti** remercie le Conseil communal pour son éclairage et demande s'il y a des questions. Les Conseillers généraux n'ont pas de questions.

|   |   |   |
|---|---|---|
| 7 | 7 | <b>Révision du règlement du Conseil général</b> |
|---|---|---|

**M. Pierre-Yves Franzetti** rappelle que selon art.39 du règlement du Conseil général, la révision de ce dernier est sujette à la votation et à l'acceptation par la majorité absolue des membres.

**M. Pierre-Yves Franzetti** procède au vote à main levée.

La nomination d'une commission en faveur de la révision du Règlement du Conseil général est acceptée à l'unanimité par 25 voix. **M. Pierre-Yves Franzetti** indique que la commission sera nommée très rapidement.

|   |   |  |
|---|---|--|
| 8 | 8 | <b>Point de situation du Conseil communal sur Télé Anzère SA et Anzère Spa &amp; Wellness SA</b> |
|---|---|--|

#### 1) Point de situation du Conseil communal sur Télé Anzère SA

**M. Pierre-Yves Franzetti** demande si la CoGest a reçu les documents sur la situation de Télé Anzère.

**M. Joël Morard** précise qu'ils ont bien reçu les documents.

**M. Marco Aymon** indique que la situation n'a pas beaucoup évolué depuis la dernière séance plénière du mois d'octobre. Il espère que nous aurons une vraie saison d'hiver. Il indique qu'il

faudra se poser de sérieuses questions si les comptes sont toujours déficitaires, malgré toute cette neige.

L'argent du magic pass est rentré au mois de septembre, mais il en reste peu, car la banque s'est servie. Il ajoute qu'une réflexion est nécessaire pour que les jeunes d'Ayent achètent le magic pass plutôt que l'abonnement. Les premiers indices du magic pass sont concluant : seulement 20 à 30 % des skieurs non magic pass sont comptabilisés.

## 2) Point de situation du Conseil communal sur Anzère Spa & Wellness SA

**M. Bernard Morard** vient de recevoir le rapport de l'exercice provisoire de 2017. Grâce au soutien de la commune, ils ont pu réaliser un exercice positif. Il annonce également que la demande de la CoGest d'offrir un abonnement avantageux à CHF 40.- pour les enfants jusqu'à 16 ans a été réalisée. Celui-ci sera disponible dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Commune n'assumera pas de frais.

|   |   |  |
|---|---|--|
| 9 | 9 | <b>Proposition du bureau concernant le Conseil général sans papiers (postulat PLR)</b> |
|---|---|--|

**M. Pierre-Yves Franzetti** rappelle les 3 variantes possibles : la variante sans changements, la variante sans papiers, ainsi que la variante mixte et intermédiaire où l'on passe à un parlement sans papiers, en permettant à chaque conseiller général de poursuivre sans changements jusqu'en 2021.

En ce qui concerne la variante sans papiers, **Mme Patricia Constantin** demande si ce n'est pas possible d'avoir directement accès aux documents sur le site de la commune.

**M. Pierre-Yves Franzetti** précise qu'il s'est renseigné auprès du secrétaire communal et que pour l'heure, le Conseil communal ne possède pas de serveur de partage. Il se renseignera plus loin et tiendra les membres du Conseil général au courant.

**M. Pierre-Yves Franzetti** procède au vote à main levée. Une personne vote pour la variante sans changements, 3 personnes votent pour la variante sans papiers et 21 personnes votent pour la variante intermédiaire.

Le Conseil général s'est prononcé favorable par 21 voix pour un parlement sans papiers, avec la possibilité pour ceux qui le désirent, de poursuivre sans changements jusqu'en 2021.

|    |    |               |
|----|----|---------------|
| 10 | 10 | <b>Divers</b> |
|----|----|---------------|

### Divers du groupe PS-Les Verts

1) **Mme Patricia Cotter** soulève le manque d'abris-bus dans la station d'Anzère. Elle propose d'équiper un arrêt de bus près de la sortie d'Anzère d'un abri, surtout pour les enfants qui attendent le bus.

**M. Marco Aymon** propose d'analyser la question. Cependant, il semble qu'il n'y aura pas de subventions de l'Etat pour construire cet abri.

2) **Mme Patricia Cotter** a entendu dire que le CMS ne livrait pas les repas quotidiennement à la station. Elle demande si c'est le cas.

**M. Marco Aymon** n'est pas au courant et il pense que c'est grave si c'est le cas. Il pense que si c'est trop cher, il faut trouver une autre solution.

**Mme Marilyse Benthon-Savioz** indique que c'est vrai. Les repas congelés sont livrés une fois par semaine, et ils ne le font pas pour Anzère, car il faudrait qu'une personne d'Anzère soit bénévole pour la livraison.

**M. Marco Aymon** demande à ce que cela soit discuté avec le président du village d'Anzère.

3) **M. Damien Aymon** salue le travail effectué pour le déblaiement de la neige. Cependant, il ne comprend pas pourquoi tant de moyens d'évacuation de la neige ont été déployés sur Anzère et qu'il n'y a rien eu sur le bas de la commune.

**M. Marco Aymon** explique que le réseau communal est relativement dense et qu'il n'a pas l'impression que tous les moyens ont été déployés pour Anzère uniquement. Il indique que la commune sous-traite le déneigement à des entreprises privées contrairement à d'autres communes. C'est donc aux entrepreneurs de respecter leur engagement et assurer leur sécurité.

**M. Grégoire Dussex** indique que la question se pose entre les différents acteurs responsables du déneigement. A l'avenir, ils vont essayer de déneiger quartier par quartier.

#### Divers du groupe PLR

1) **Mme Mélanie Follonier** indique qu'elle avait le même divers que Mme Patricia Cotter sur les abris-bus d'Anzère.

**M. Marco Aymon** précise que la ligne de bus se situe sur une route cantonale. Il faudra donc l'accord du canton pour équiper certains arrêts de bus en abris-bus.

#### Divers du groupe PDC

1) **Mme Marilyse Benthosavioz** explique que le jour de la Toussaint, il était difficile de se parquer malgré la présence de 3 policiers. Lorsqu'elle les a interpellés, les policiers ont répondu qu'ils n'étaient pas là pour parquer les gens. Elle demande si les policiers viennent d'office pour les Fêtes et s'ils doivent assurer ce genre de service.

**M. Marco Aymon** précise que la police doit effectivement assurer ce genre de manifestation. Il indique qu'il y a eu 255 interventions de police en 10 mois sur la Commune d'Ayent et que les échos sont plutôt bons. La convention se terminant en 2018, il faudra trouver une solution.

1) **M. Mathieu Dussex** se demande si l'Etat a pris position concernant le règlement des déchets et si une information à la population a été planifiée.

**M. Marco Aymon** indique que le règlement a été transmis à l'Etat.

**Mme Marylène Moos** précise que le flyer informatif est en de bonnes mains et qu'il sortira avant la fin de l'année. Les directives d'application sont prêtes et seront présentées au Conseil communal le jeudi 22 décembre 2017.

#### FIN DES DEBATS

**M. Marco Aymon** remercie l'assemblée pour la séance courte et efficace et invite tout le monde à profiter du ski. Avec le magic pass les frais liés au ski sont supportables pour les familles.

**M. Pierre-Yves Franzetti** remercie l'assemblée et rappelle que 5 commissions seront formées dès la semaine prochaine. Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Pierre-Yves Franzetti** clôt la séance à 21h15.

#### LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'AYENT

Le Président  
Franzetti Pierre-Yves

La Secrétaire  
Berthouzoz Marjorie

